

CODE de BONNE CONDUITE et de DEONTOLOGIE

MEMBRES EFFECTIFS - MEMBRES ADHERENTS

Par leur adhésion à l'AJBA asbl, les membres effectifs et adhérents s'engagent à respecter les règles qui suivent :

1. Informer objectivement et loyalement le public en lui présentant clairement tous les aspects du secteur automobile et moto, en ce compris tous les aspects de la mobilité.
2. Accepter les facilités offertes pour le travail uniquement dans la compréhension qu'il ne leur soit ni imposé ni incité de faire de la publicité et que les facilités ne doivent aucunement influencer leur jugement.
3. En tout cas, en fonction de leurs statuts professionnels, les membres doivent se comporter de manière appropriée et ne nuire en aucun cas à la réputation du journalisme en général et de l'AJBA asbl en particulier.
4. Les membres Effectifs et Adhérents de l'AJBA peuvent se référer de leur appartenance à l'AJBA asbl lors de leurs divers contacts mais ne peuvent, en aucun cas, engager l'AJBA asbl ou parler au nom de l'AJBA asbl sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil d'Administration.
5. Les membres effectifs de l'AJBA asbl ne peuvent accepter de travail dans le domaine de la publicité ou des relations publiques pour leur compte personnel, ni pour le compte d'organisations en relation avec le commerce d'automobile et/ou de moto qui serait en contradiction avec les valeurs de l'AJBA asbl.
6. Les membres effectifs de l'AJBA asbl veilleront à ce qu'aucune violation de ces règles ne puisse nuire à l'Association ni à ses membres.

Pour le rendre accessible à tous, le présent Règlement d'Ordre Intérieur est publié sur le site www.ajba.be de l'asbl.

Les Règles de Bonne Conduite et de Déontologie ont été approuvées lors du Conseil d'Administration du 11 janvier 2022 et est entré en vigueur à cette date.

©AJBA asbl-Tous droits réservés-2022.